

Optimiser sa retraite

Trois conseils pour augmenter le montant de sa pension sans épargner plus.



Avec 35 régimes différents, le système de retraite français est l'un des plus complexes au monde. Difficile d'éviter les erreurs de calcul sur sa date de départ ou le montant de sa pension. « Parmi les dossiers que nous traitons, 85 % comportent des anomalies », observe Nathalie Badaire, directrice de NB Consulting Gestion Retraite. Mais ce système offre aussi des opportunités de gain intéressantes.

1 | Reconstituer sa carrière

Dès 55 ans, faites le point sur votre carrière et demandez un relevé de situation sur le site lassurance-retraite.fr. Vérifiez que toutes les périodes de travail, de chômage, de stage ou de maladie ont été enregistrées, qu'il y a bien eu report de points à chaque changement d'employeur. Si vous avez cotisé à d'autres régimes que celui des salariés, assurez-vous que cela a été pris en compte. « Une erreur de 5 % sur une pension de 1 500 euros peut entraîner un manque à gagner de 25 000 euros en capital », précise Nathalie Badaire.

2 | Bien choisir sa date de départ

Vous pourrez ensuite maximiser vos gains grâce à deux dispositifs. La retraite progressive permet de recevoir une partie de sa pension, avant l'âge du taux plein, tout en continuant à travailler à temps partiel. A deux conditions : avoir validé

150 trimestres et avoir au moins 60 ans. Une solution très avantageuse pour ceux qui sont déjà à temps partiel. Une femme de 61 ans qui gagne 1 600 euros net par mois à mi-temps et souhaite travailler encore cinq ans peut dès aujourd'hui percevoir 50 % de sa pension, soit 9 600 euros par an, en plus de son salaire. Quant au cumul emploi-retraite, il permet à ceux qui ont atteint l'âge légal et le taux plein de recevoir pensions de retraite et revenus d'activité, sans limite de plafond. Un homme de 61 ans, payé 3 200 euros net, qui souhaite travailler encore cinq ans (jusqu'en 2019), pourra bénéficier du dispositif dès la date de son taux plein (2017) et engranger ainsi 70 000 euros.

3 | Racheter des trimestres

Nul besoin de se précipiter avant 58 ans. « Le manque de visibilité sur l'évolution des régimes de retraite et sur sa fin de carrière est trop grand », avertit Nathalie Badaire. De même, « la possibilité pour les jeunes de racheter à un tarif favorable quatre trimestres d'années d'études dans les dix ans suivant la fin de leur formation n'a pas d'intérêt ». Mais, après 58 ans, le rachat, déductible du revenu imposable, permet de figer ses droits avant une révision à la baisse des règles de calcul des retraites, ou de bénéficier du cumul emploi-retraite plus tôt. Si notre salarié de 61 ans rachète onze trimestres, il déclenchera ses droits dès aujourd'hui, et capitalisera **100 000 euros**. ● Christine Monin

Notre experte



NATHALIE BADAIRE,
juriste en droit
de l'économie,
fondatrice de
NB Consulting
Gestion Retraite
> www.gestion-retraite.fr

L'appli

DES PRODUITS TENDANCE À GAGNER



Chaque jour, à midi, cinq marques de mode, de déco, de beauté, de high-tech et de gastronomie offrent des produits innovants. Pour participer au tirage au sort, il suffit de s'inscrire sur l'appli Midipile et de cliquer. Un système de parrainage permet de multiplier ses chances. Pour les perdants, des ventes flash à prix mini sont organisées dans la foulée.

> Midipile. Gratuit sur iPhone et Android.

Le site

COMPAREZ LES SUPERMARCHÉS DRIVE

Comme 20 % des Français, vous avez déjà fait vos courses sur Internet pour les récupérer en voiture au drive de votre supermarché. Grâce à Lebondrive.fr, comparateur indépendant, réalisez jusqu'à 20 % d'économies. Choisissez un drive proche de chez vous, commandez en ligne, et le site calcule le montant de votre panier chez les concurrents. Vous pourrez transférer vos achats dans l'enseigne la moins chère.

> www.lebondrive.fr